COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAYIGGIA, JY PONTHIER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52 Présents : 40 Procurations : 7 Votants : 47 Absents : 5

Date de convocation: 2/11/2022

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents: E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet: 7. Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Mercuer Construction du local du service technique.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Mercuer relatif à la construction du local du service technique; Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 18 octobre 2022 :

Le projet objet de la demande de financement concerne la construction du local du service technique.

Pour le bon fonctionnement du service technique, la commune projette de construire un nouveau local en remplacement de l'actuel garage communal peu fonctionnel et dont la conception originelle ne permet d'envisager une mise aux normes actuelles.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 90 000 € soit 27 % du montant HT du projet estimé à 330 280 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 90 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Mercuer de 99 301 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 99 301 € (le solde sur l'enveloppe de la commune s'établit ensuite à 9 301 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 90 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Mercuer pour financer la construction du local du service technique;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Mercuer, initialement de 99 301 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 9 novembre 2022 Le Président, Max TOURVIEILHE

> Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20221108-DEL08112022-07-DE Date de télétransmission : 10/11/2022 Date de réception préfecture : 10/11/2022